



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°17 -

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617_17-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Demande de subvention au Conseil départemental pour la réhabilitation thermique de l'immeuble d'habitation – 35 rue de LYON

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTEJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE L'IMMEUBLE D'HABITATION – 35 RUE DE LYON

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1;
- **Vu** la délibération du Conseil Départemental du 3 décembre 2019 ;
- **Considérant** que l'un des objectifs de la réhabilitation est de garantir une meilleure isolation des 24 logements, actuellement loués aux gendarmes de Thiers, afin de diminuer les consommations énergétiques en matière de chauffage et de limiter l'impact environnemental ;
- **Considérant** que cette opération est éligible à la subvention d'équipement « Aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux et intercommunaux » proposée par le Conseil Départemental à condition d'associer l'Adhume au suivi des travaux et à condition qu'une étude de diagnostic portant a minima sur la structure du bâtiment, l'état des logements et le diagnostic énergétique soit réalisée ;

La Commune va entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de l'immeuble situé 35 rue de Lyon qui consisteront en :

- L'isolation thermique par l'intérieur pour les façades donnant sur la place et la rue de Lyon ;
- L'isolation thermique par l'extérieur pour les façades côté vallée et cour ;
- L'isolation thermique par l'intérieur des parois sur espaces non chauffés ;
- L'isolation des planchers bas sur l'extérieur et locaux non chauffés ;
- L'isolation des combles ;
- L'isolation des toitures terrasses ;
- Le remplacement de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) ;

Dans l'attente de l'estimation en phase d'Avant-Projet Définitif (APD), le coût prévisionnel hors-taxe des travaux s'élèverait à ce jour à 486 459,85 euros Hors Taxes (HT), les frais de Maîtrise d'Œuvre (MOE) sont estimés à 10% et s'élèveraient à 48 645,98 euros HT, pour un coût total de 535 105,83 euros HT.

L'aide du Département a pour objectif d'améliorer le confort des locataires et de réduire leurs niveaux de charges. Elle peut atteindre au maximum 10 % du montant total hors taxe des dépenses, dans la limite d'un plafond de 5 000,00 euros par logement à condition que le diagnostic de performance énergétique envisagé après travaux.

Aussi, la Commune sollicite :

- une subvention de 53 105,83 euros, auprès du Conseil Départemental ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

C.M. 17.06.25
 - N°17 -

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Travaux			486 459,85 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre (MOE)			48 645,98 €
Coût HT			535 105,83 €
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
État – Fonds Vert 2025	À solliciter	30,00 %	160 531,74 €
État – DETR/DSIL	À solliciter	28,03 %	150 000,00 €
Conseil Départemental	À solliciter	9,92 %	53 105,83 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		67,95 %	363 637,57 €
Fonds propres		32,05 %	171 468,26 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		32,05 %	171 468,26 €
Coût HT		100,00%	535 105,83 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental du PUY-DE-DÔME ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT

Le Maire,


 Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250617-250617_17-DE